

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

PARTIE 2

Question 12 **Référence:** **SCGM-19, document 3, page 4, lignes 21 à 24**

'Maximiser l'effet de levier en adoptant des programmes complémentaires aux initiatives gouvernementales et par la coentreprise ou la collaboration avec les sociétés de services énergétiques et les autres distributeurs ou fournisseurs d'équipements intéressés'.

12.1 - Que prévoit la SCGM pour favoriser l'effet de levier?

12.2 - Comment entend-elle maximiser cet effet de levier?

12.3 - Quels autres sociétés de services énergétiques, distributeurs ou fournisseurs d'équipements intéressés la SCGM a-t-elle identifiées pour obtenir un effet de levier?

12.4 - En a-t-elle déjà choisi un ou quelques-uns?

12.5 - Si elle en a déjà choisi quelques-uns, sur la base de quels critères le fait-elle?

12.6 - Parmi ces entreprises, la SCGM a-t-elle identifié d'autres DGN? Si oui, lesquels? Si non, pourquoi?

Réponse 12

12.1 Activité complémentaire en partenariat, optimisation des ressources et guichet unique.

12.2 Voir 12.1

12.3 Cette étape est à compléter, lors de la conception des programmes.

12.4 Voir réponse 12.3

12.5 Doivent rencontrer les intérêts de la SCGM, des intervenants visés, de la clientèle et de certains critères des programmes.

12.6 Oui, possibilité de partenariat avec Gazifère. Cependant, aucun échange n'a encore eu lieu entre les deux entreprises.
